

Championnat du Léman 2017 420 & RS Feva

Morges – du 29 au 30 avril 2017

Avis de course

1. Organisateur

- 1.1. Club Nautique Morgien, Place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch
- 1.2. Président du comité d'organisation : Simon Monnin
- 1.3. Président du comité de course : Vincent Messerli
- 1.4. Président du jury : à confirmer

2. Publicité

Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité de World Sailing et les prescriptions de Swiss Sailing relatives à ce code.

3. Règles

- 3.1. Le championnat sera régi par :
 - Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
 - Le présent Avis de Course et les Instructions de Course
- 3.2. Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 3.3. La langue officielle est le français.

4. Admissibilité

- 4.1. Classes admises
 - 420
 - RS Feva
- 4.2. Le championnat est ouvert aux bateaux étrangers.
- 4.3. Les participants doivent être membres d'un club affilié à World Sailing. Pour les participants suisses, les directives de Swiss Sailing font foi.
- 4.4. Une licence temporaire de Swiss Sailing pourra être acquise sur place.

5. Inscription

- 5.1. L'inscription se fait directement sur le site internet www.cnmorges.ch/event/ ou au secrétariat de course, selon l'horaire mentionné à l'article 6.1.
- 5.2. Les documents suivants sont à présenter au secrétariat de course lors de la confirmation des inscriptions :
 - Certificat de jauge.
 - Carte de membre Swiss Sailing ou licence.
 - Autorisation de port de publicité pour les bateaux suisses.
 - Certificat d'assurance en responsabilité civile
- 5.3. Finance d'inscription : **CHF 50.--** par bateau, à payer au secrétariat de course lors de la confirmation d'inscription.

6. Programme

- 6.1. Horaires :

Samedi 29 avril :	10h30 - 12h00	Accueil, confirmation des inscriptions, remise des instructions de course
	12h00	Briefing
	13h00	Premier signal d'avertissement possible
Dimanche 29 avril:	09h00	Briefing
	10h00	Premier signal d'avertissement possible
	15h00	Dernier signal d'avertissement initial possible
- Remise des prix dès que possible
- 6.2. Nombre de courses :
 - Il est prévu de courir au maximum 8 courses.
 - Le championnat sera validé si au moins 2 courses valables sont courues.
 - Nombre de courses maximum par jour : illimité.

7. Jauge

Aucun certificat de jauge ne sera délivré sur place.

8. Instructions de course

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles :

- au secrétariat de course, lors de la confirmation des inscriptions
- sur le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/), au plus tard le matin du jour du début de la régates

9. Parcours

9.1. Les schémas des parcours à effectuer seront distribués avec les instructions de course.

9.2. La zone de course est la baie de Morges.

10. Système de pénalité

10.1. La règle 44.1 est modifiée de sorte qu'un seul tour est exigé.

10.2. L'annexe P sera appliquée.

11. Classement

Quand 4 courses ou plus auront été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses validées en retirant son plus mauvais score.

12. Prix

Prix pour les trois premiers bateaux de chaque classe. Quelques prix pourront être tirés au sort.

13. Amarrage et place de parc

Les concurrents se verront attribuer une place de parc pour leur remorque et leur voiture. Ils sont priés de se conformer aux instructions de l'organisateur.

14. Manifestations

Un repas (sur inscription) sera proposé aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions.

15. Droit à l'image

En participant à la régates, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'Autorité Organisatrice, aux prestataires et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toutes diffusions relatives à l'épreuve, tout nom, image de lui-même ou de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent

16. Décharge de responsabilité

16.1. Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir).

16.2. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

17. Assurance

Le barreur doit détenir une assurance en responsabilité civile incluant les risques en compétition d'un montant minimal de CHF 2 millions par événement.

18. Information complémentaire

18.1. Bateaux accompagnateurs : Ils doivent être enregistrés avant la manifestation et sont soumis aux instructions de l'autorité organisatrice.

18.2. Les bateaux accompagnateurs sont inclus dans le dispositif de sécurité du championnat et arboreront un drapeau mise à disposition de l'organisateur durant toute la manifestation.

19. Hébergement

Voir le site web du CNM (www.cnmorges.ch/event/).